Ami du Clergé du 26 février-5 mars 1931

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Petit Carême sur les Beatitudes. — V. *Dimanche de la Passion :* « Bienheureux les miséricordieux, » 129.
Cours de Prônes sur les Sacrements. — VII. Cérémonies du baptême, 132.
Instructions à des collégiens. — XXII. La discipline catholique, 134.
Petits prônes. — XVII. *4e Dimanche de Carême :* Le détachement des honneurs, 137. — XVIII. *Dim. de la Passion :* Le prix de notre rédemption, 139.
Courtes instructions sur le « Pater. » — IV. Le ciel, habitation de Dieu, 141.
Pour la fête de S. Joseph. — I. Imiter S. Joseph, 143. — II. Un modèle à notre portée (plan), 144.

PETIT CARÊME SUR LES BÉATITUDES

V

Dimanche de la Passion

« BIENHEUREUX LES MISÉRICORDIEUX,
CAR CE SONT EUX QUI OBTIENDRONT MISÉRICORDE »

Mes frères,

Le commandement nouveau apporté au monde par le Christ, c'est celui de la charité : « *Mandatum novum do vobis ut diligatis invicem.* » (Jo., XIII, 34). Ce commandement s'adresse à notre cœur et à notre volonté : à notre cœur, en nous demandant d'éprouver une joie véritable ou un chagrin sincère à la vue des succès ou des épreuves de notre prochain, de désirer son bien ou son bonheur ; à notre volonté, en nous demandant de travailler efficacement à lui procurer le bien nécessaire ou à détourner de lui, dans la mesure de notre possible, le mal qui le menace ou l'accable.

La charité revêt donc des nuances diverses suivant les circonstances où elle doit se manifester. La miséricorde est la charité exercée à l'égard du prochain subissant une épreuve ; le mot, pris dans son sens étymologique, désigne en effet la vertu pratiquée par un cœur touché de pitié. Nous examinerons ce que ne doit pas être la miséricorde, ce qu'elle doit être, de quelles manières diverses elle peut se manifester, à quelles règles elle doit obéir et quelle récompense lui est promise.

I

1. La miséricorde n'est pas une simple impression produite dans une âme sensible par la vue des misères d'autrui. Nous sommes tous plus ou moins sujets à ce sentiment ; je dis : plus ou moins, parce que certaines personnes l'éprouveront plus facilement que d'autres à cause des prédispositions de leur tempérament, du genre d'éducation qu'elles ont reçu ou de la profession qu'elles exercent. Les médecins, les infirmiers, les sœurs hospitalières sont mieux cuirassés que d'autres. Une personne nerveuse et qui a elle-même passé par l'épreuve en sentira plus lourdement le poids. On dit que ces personnes sont impressionnables. Mais ordinairement autant l'impression a été subite et violente, autant sa disparition est rapide et définitive. On est étonné de cette accalmie comme on l'est du calme complet qui suit les cyclones. C'est la meilleure preuve que nous ne sommes pas ici en présence d'une manifestation de la vertu de miséricorde, mais plutôt en face d'un ébranlement physique où les nerfs ont plus de place que le cœur.

Le nerveux émotif cède à une prédisposition maladive de son tempérament ; la vertu de miséricorde, elle, s'acquiert par la lutte contre l'égoïsme. En tout cas, elle ne se contente pas de manifestations extérieures ; elle cherche même plutôt à les réprimer ou tout au moins à les contenir dans de justes limites pour réserver toute la place qu'ils méritent aux sentiments du cœur et aux actes de la volonté.

Je viens de dire que la miséricorde suppose la lutte contre l'égoïsme ; c'est qu'elle rejette en effet tout calcul d'intérêt. La morale laïque cherche à éliminer de son décalogue tout ce qui peut ressembler à une idée ou à un précepte religieux. On a vu jadis certains éditeurs à la conscience laïque très chatouilleuse aller jusqu'à corriger les fables de La Fontaine qui, s'il a fait une mort chrétienne, n'était cependant pas un Père de l'Eglise ! Sans en venir habituellement à ces manifestations grotesques de l'esprit laïque, on cherche à remplacer, en procédant avec lenteur et prudence, les idées essentielles de la morale catholique par des notions semblant tout d'abord très voisines de celles-ci, mais qui finissent néanmoins par s'en écarter sensiblement. Ces substitutions se font toujours en mettant de côté les lumières de la foi pour ne garder que celles de la raison.

C'est ainsi que, au point de vue qui nous occupe, on tend à faire disparaître la charité chrétienne pour la remplacer par l'altruisme, la solidarité. Non pas que je condamne en bloc la solidarité. C'est une excellente vertu sociale, d'ailleurs recommandée par l'Eglise qui encourage très vivement la création de syndicats et de mutualités, par exemple ; mais enfin, elle ne peut tenir toute la place occupée jusqu'ici par la charité chrétienne. Le mot *solidarité* éveille l'idée de réciprocité : Je vous donne pour qu'à votre tour vous me donniez. On aboutit ainsi à un contrat plus ou moins déguisé. La solidarité s'apparente donc plutôt à la prévoyance et à la justice qu'à la charité. Celle-ci donne sans exiger et souvent sans espérer de retour, ce qui ne suppose pas qu'elle soit aveugle, nous le dirons bientôt.

Vous voyez les conséquences fâcheuses de cette substitution de la solidarité à la charité : il y a dans notre pauvre humanité quantité de membres qui sont incapables de rendre aucun service à la société : ce sont les vieillards des Petites Sœurs des Pauvres, les incurables et les fous des Frères de St-Jean de Dieu, les lépreux de nos missionnaires.

Va-t-il donc falloir les abandonner sous prétexte qu'on ne peut rien attendre d'eux ? Si le monde les abandonne, la miséricorde chrétienne les recueille. Les conclusions pratiques à tirer pour nous de ce premier aperçu sont celles-ci : quand nous exerçons la miséricorde, écartons toute vue égoïste et tout calcul intéressé ; les œuvres laïques d'assistance aux malheureux risquant souvent de ne pas satisfaire complètement la miséricorde chrétienne (sans parler d'autres inconvénients), réservons notre concours et notre argent de préférence aux œuvres catholiques.

2. Ce que doit être la miséricorde chrétienne, nous l'avons déjà compris d'après l'examen négatif que nous venons de faire : elle doit être la pratique d'un amour véritable pour le malheureux. Il suffit de constater le dévouement dont font preuve les religieux, les religieuses et les missionnaires dont je parlais à l'instant pour comprendre ce sentiment.

Une question plus délicate à résoudre pour ceux qui ne partagent pas notre foi, c'est de savoir d'où provient ce sentiment qui donne lieu à des manifestations parfois si héroïques. Car enfin, se sacrifier à petit feu pendant toute une vie pour de lointains étrangers, parfois, humainement parlant, bien peu intéressants, voilà ce qu'on n'avait pas vu avant le christianisme et ce qu'on ne voit guère, même de nos jours, en dehors de lui. Il y a quelque temps, en réponse aux procédés aimables qui sont employés à l'égard de nos Congrégations hospitalières et missionnaires, on demandait par affiches, parmi certains frères qui n'ont pas grand rapport avec ceux de St-Jean de Dieu, des volontaires pour aller soigner les lépreux d'Océanie. Je n'ai pas entendu dire que les enrôlements aient été bien nombreux et qu'on ait dû renvoyer du monde. C'est qu'en effet il n'y a dans ce travail rien d'alléchant pour la nature. Il est beaucoup plus intéressant de gagner largement sa vie et de prendre, grâce à cette fortune, sa part, très large aussi, de plaisirs, que de faire vœu de pauvreté pour aller s'enfermer à jamais avec des dégénérés, des sourds-muets ou des lépreux, au fin fond des Indes ou de l'Océanie.

Nous possédons, nous croyants, la clef de ce mystère. Il se rattache à l'idée centrale de toute la doctrine chrétienne, idée que je vous ai rappelée déjà plusieurs fois : nous sommes, par la volonté de Dieu, les fils adoptifs du Père céleste, appelés à jouir du même héritage que son Fils unique, le Verbe fait chair. Pour entrer en possession de cet héritage, la vue et la jouissance de Dieu dans l'éternité, il nous faut reproduire en nous l'essentiel des vertus de ce Fils unique. Plus l'imitation sera parfaite, plus l'héritage sera abondant. Il s'agit donc d'avoir mêmes pensées, mêmes sentiments, mêmes volontés que N.-S. Jésus-Christ : « *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu.* Ayez dans vos cœurs les sentiments qui se trouvent dans le Cœur de Jésus », dit S. Paul (Philip., II, 5). Or c'est un dogme de foi que le Christ est mort pour tous les hommes, c'est-à-dire qu'il les aime tous d'un amour infini comme ses frères adoptifs ; bien mieux, ceux qu'il préfère ce sont les déshérités de ce monde, parce que ceux-là lui ressemblent plus que les autres. Voilà donc votre devoir tout tracé : aimer tous vos frères sans exception, à commencer par les moins favorisés.

Comme toute vertu, la charité comporte des degrés : un degré minimum au-dessous duquel on ne remplit pas son devoir et on tombe dans le péché ; puis, au-dessus de ce degré de stricte obligation, il y a les échelons nombreux des conseils que chacun peut gravir selon sa générosité. Se consacrer au service des malheureux, c'est entrer dans cette voie des conseils pour témoigner, par l'emploi de toute sa vie, une conformité aussi parfaite que possible avec les idées, les sentiments et la volonté du Christ. Ainsi s'explique cet amour des malheureux, si étrange pour les non croyants. Ce n'est au fond que l'amour de Dieu au troisième degré : le pauvre, le malade, l'infirme sont aimés du chrétien parce qu'aimés du Christ ; le Christ à son tour est aimé du chrétien parce qu'il est le Fils bien-aimé du Père céleste ; enfin le Père céleste est aimé du chrétien pour ses infinies perfections, en particulier pour sa bonté qui a donné au monde, pour en faire l'unique moyen de salut, ce qu'il a de plus cher, son Fils unique. Voilà donc ce que doit être la miséricorde chrétienne : un sentiment d'amour réel pour le malheureux, sentiment conforme à celui du Christ, s'exprimant au dehors par une aide efficace et remontant, en passant par le Christ, jusqu'à Dieu le Père.

II

1. La miséricorde chrétienne soulage tantôt les souffrances du corps, tantôt les misères de l'âme. C'est elle qui a élevé sur le sol de notre pays tous ces hôpitaux et hôtels-Dieu, tous ces preventoriums, ces sanatoriums qui jadis étaient sans exception le royaume de nos religieuses et dont un trop grand nombre a été remis aux mains laïques. Je ne veux pas dire qu'il n'y ait pas chez les infirmiers et les infirmières laïques de beaux dévouements ; mais le fait de considérer l'exercice de la charité comme un métier a ouvert la porte à beaucoup d'abus possibles et réels. C'est la miséricorde chrétienne qui a créé quantité de colonies de vacances à la montagne ou à la mer, qui procurent à de jeunes corps débilités par l'atmosphère insalubre de la grande ville et surtout du logement malsain, l'air pur et vivifiant, le grand soleil et l'espace. Je n'en finirais pas d'énumérer toutes les œuvres qui s'inspirent de la vertu dont nous parlons, car la charité est ingénieuse et elle trouve sans cesse de nouvelles façons de s'exercer en s'adaptant aux besoins de la vie moderne.

Soulager les corps, c'est bien. Aider les âmes à grandir, à se purifier et à gagner le ciel, voilà qui est encore mieux : c'est le rôle de la miséricorde spirituelle. Apprendre aux enfants, et même souvent aux adultes, les vérités essentielles de la religion, éclairer les esprits égarés par les préjugés et les erreurs, préserver les âmes des dangers de l'immoralité, venir au secours des âmes désemparées par

l'épreuve, ici encore le champ d'action est immense et les œuvres sont très nombreuses. Je citerai, à titre d'exemple, les « Equipes sociales », groupements de jeunes gens et de jeunes filles cultivés qui, au moyen de leçons ou de conférences populaires, cherchent à élever le niveau intellectuel et moral de la classe ouvrière. Souvent d'ailleurs les deux aspects de la miséricorde se combinent pour apporter en même temps au malheureux le pain du corps et le pain de l'âme, ce dernier quelquefois plus nécessaire que l'autre.

Il arrive à beaucoup de chrétiens d'admirer cette armée de la charité sans qu'il leur vienne à l'esprit l'idée qu'ils pourraient peut-être prendre place dans ses rangs ; d'admirer les organisations merveilleuses de la charité, sans se douter qu'ils sont appelés à en être, eux aussi, l'un des rouages, modeste peut-être, mais bien utile. Même dans nos petites villes et nos petits villages de province, il y a du bien à faire pour les fidèles qui se sentent un peu de générosité au cœur. A notre époque surtout où les prêtres manquent, dans certains milieux où le prêtre serait difficilement reçu, une catéchiste, un membre des Conférences de St-Vincent de Paul, une dame d'œuvres peuvent avoir une influence très heureuse au point de vue surnaturel, si ce ministère est accompli avec tact et esprit surnaturel, c'est-à-dire avant tout avec humilité et charité.

Mais le rôle principal dans ces œuvres de miséricorde revient au prêtre, au religieux et à la religieuse. Aussi je fais appel aux jeunes gens qui n'ont pas encore orienté leur vie et à leurs parents, chargés de les aider à trouver leur voie. Le bien à faire est immense ; les bras sont peu nombreux. Beaucoup de gerbes de la grande moisson des âmes se perdent faute de travailleurs. Y a-t-il des bonnes volontés capables de se consacrer entièrement à soulager les corps et à sauver les âmes ? Je ne crains pas de reprendre au nom de Notre-Seigneur et de l'Eglise, mais cette fois sans aucune ironie, l'appel dont je parlais tout à l'heure : Paroissiens et paroissiennes de St-X., on demande des religieux et des religieuses pour soigner les malades, des prêtres pour instruire les jeunes gens et même ceux qui ne le sont plus, pour distribuer la grâce par les sacrements, pour conduire les âmes à Jésus et au ciel.

Un cas de conscience intéressant s'est posé récemment à propos de plusieurs faits d'actualité relatés par les journaux. Certaines personnes s'imaginent que, pour alléger les souffrances d'un malade irrémédiablement condamné par les médecins, il est permis de lui administrer un anesthésiant dans le but non pas de soulager ses souffrances, mais de précipiter brusquement le dénouement fatal. D'autres sont allés plus loin et ont donné la mort au patient au moyen d'une balle de revolver par exemple. Il y a une tendance à ériger ces façons d'agir, sinon la seconde qui apparaît comme trop brutale, au moins la première, en principe. On a même réclamé pour l'Etat le droit d'autoriser le médecin à abréger la vie d'un malade incurable. C'est ce qu'on appelle « l'euthanasie », la mort sans souffrances. On peut rapprocher de cette théorie celle qui réclame également pour la société le droit de se débarrasser des individus qui risqueraient de transmettre à leurs descendants les maladies ou les tares dont ils sont atteints. Ici la pitié s'exercerait par prévoyance à l'égard d'êtres qui n'existent pas encore, mais qui pourraient exister un jour.

Que faut-il penser de cette prétendue pitié ? Tout simplement qu'elle est un retour à la sauvagerie. Il n'est permis à personne d'abréger, ne serait-ce que d'une minute, la vie de son semblable, quelque bonne raison qu'on s'imagine avoir pour le faire. Dieu seul est le maître de la vie humaine ; aucune créature n'a le droit de se substituer à lui. Le malade lui-même ne peut demander à être débarrassé de la vie par autrui, pas plus qu'il n'a le droit de se frapper lui-même. Voilà le principe de la morale catholique. S'il était nécessaire d'y ajouter de bonnes raisons, on en trouverait facilement. On devine avec quelle facilité ceux qui ont intérêt à la disparition d'un de leurs semblables trouveraient d'excellents prétextes et des complicités intéressées pour arriver à leurs fins.

Une constatation assez piquante à faire, c'est que nos partisans du progrès et nos professeurs de morale moderne rejoignent les peuples les plus arriérés du Sénégal et du Congo qui jadis hâtaient la mort de leurs proches en leur mettant la main sur la bouche ou en les empoisonnant. « N'est-il pas logique que dans toutes les formes sociales, à tous les âges, sous tous les cieux, le paganisme produise les mêmes fruits ? [1] »

La question présente peut faire l'objet de discussions et d'appréciations plus ou moins inexactes dans les conversations mondaines. Il est bon qu'un catholique sache à quoi s'en tenir et au besoin quoi répondre ; c'est pourquoi j'ai cru devoir vous indiquer rapidement la solution de la question de l'euthanasie

2. Quelles règles présideront à l'exercice de la vertu de miséricorde ? J'en indiquerai trois. 1° Nous devons adopter à l'égard du prochain l'attitude du Christ lui-même : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés moi-même », c'est-à-dire sans réserve. Pas d'exceptions établies par nos petites rancunes, par un orgueil de caste mal placé, par le mépris. — 2° Nous devons aimer le prochain comme nous-mêmes. Que voudrions-nous raisonnablement que l'on fît pour nous, si nous nous trouvions dans la situation du malheureux à secourir ? Faisons-le pour lui. — 3° Sachons apporter dans l'exercice de la miséricorde un sage discernement. N'imitons pas les parents imprudents qui donnent à l'enfant l'objet avec lequel il se blessera. Il y a des charités désastreuses pour le corps et pour l'âme. Consultons le bon sens et la foi avant d'agir. Un zèle intempestif peut risquer de compromettre irrémédiablement l'entreprise de salut que l'on avait en vue. Les adversaires de l'Eglise lui reprochent vo-

[1] René Brouillard, *Le meurtre par pitié* (*Les Etudes*, 20 décembre 1929).

lontiers d'encourager la paresse et le vice par une charité mal placée. Evitons de justifier ce reproche. Il est difficile de connaître toujours exactement l'attitude qui convient pour chaque cas. Soyons au moins préoccupés de chercher à la connaître et d'agir pour le mieux.

3. Notre-Seigneur a voulu insister sur la récompense promise à la miséricorde. Expliquant aux Apôtres, un peu avant de mourir, les signes avant-coureurs du jugement dernier, il termine en évoquant par avance la scène qui se déroulera alors : « Lorsque le Fils de l'Homme viendra dans sa gloire et tous les anges avec lui, il s'assiéra sur le trône de sa gloire. Et, toutes les nations étant rassemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme le pasteur sépare les brebis d'avec les boucs. Et il mettra les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche. Alors le Roi dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, les bénis de mon Père, prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde. Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez recueilli ; nu, et vous m'avez vêtu ; malade, et vous m'avez visité ; en prison, et vous êtes venus à moi. Les justes lui répondront : Seigneur, quand vous avons-nous vu avoir faim et vous avons-nous donné à manger ; avoir soif et vous avons-nous donné à boire ? Quand vous avons-nous vu étranger, et vous avons-nous recueilli ; nu, et vous avons-nous vêtu ? Quand vous avons-nous vu malade ou en prison, et sommes-nous venus à vous ? Et le Roi leur répondra : En vérité je vous le dis, toutes les fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de nos frères, c'est à moi que vous l'avez fait. S'adressant ensuite à ceux qui seront à sa gauche, il dira : Retirez-vous de moi, maudits ; allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges. Car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'étais étranger et vous ne m'avez pas recueilli ; nu, et vous ne m'avez pas vêtu ; malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité. Alors eux aussi lui diront : Seigneur, quand vous avons-vous vu avoir faim ou soif, ou être étranger, ou nu, ou malade, ou en prison, et ne vous avons-nous pas assisté ? Et il leur répondra : En vérité, je vous le dis, chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait. Et ceux-ci s'en iront à l'éternel supplice, et les justes à la vie éternelle [1]. » Ainsi la grâce du salut est présentée par le divin Maître comme la récompense toute spéciale des œuvres de miséricorde, pratiquées avec l'esprit surnaturel que nous savons. C'est qu'en effet la charité couronne l'œuvre de notre sanctification. Par la parabole des dix vierges, Notre-Seigneur nous engage à faire une abondante provision de la foi qui éclaire ; par celle des talents, il nous invite à faire valoir les moyens de salut mis à notre disposition ; par cette vue anticipée du jugement dernier, il réclame de nous l'exercice de la charité à l'égard des malheureux. En quoi nous ne ferons encore une fois qu'imiter le Sauveur dans l'acte parfait de miséricorde qu'il a accompli en prenant par la main les peuples assis à l'ombre de la mort pour les faire entrer, par la vertu de son sacrifice, dans l'admirable lumière du Paradis.

* *

M. f., nous avons tous besoin de la miséricorde céleste. Sachons la mériter en employant le moyen indiqué par notre Sauveur. Il nous semble que si nous nous étions trouvés sur le passage du sanglant cortège qui montait au Golgotha, nous aurions, comme Véronique, essayé d'apporter quelque soulagement aux souffrances de Jésus. Ce que nous n'avons pu faire à l'égard du corps physique du Sauveur, faisons-le à l'égard des membres de son corps mystique. Puissions-nous en retour voir les traits du divin Maître s'imprimer plus profondément en nous, comme ils marquèrent le voile de Véronique, et mériter ainsi d'être reconnus au dernier jour par le Père céleste comme les vrais frères de Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

[1] Matth., xxv, 31-46 ; trad. Crampon.

COURS DE PRONES SUR LES SACREMENTS

VII

CÉRÉMONIES DU BAPTÊME

Mes frères,

« De quelle utilité vous serais-je, écrivait S. Paul aux Corinthiens, si je venais à vous parlant en langues étrangères, et si je ne vous parle pas par révélation ou par science ou par prophétie ou par doctrine ? Si les objets inanimés qui rendent un son, comme une flûte ou une harpe, ne rendent pas des sons distincts, comment connaîtra-t-on ce qui est joué sur la flûte ou la harpe ? » (I Cor., XIV, 6-7). C'est bien inutilement aussi que l'Eglise entourerait l'administration de ses sacrements de rites et de cérémonies imposants, si nous n'en saisissions pas le sens et la signification. En particulier, les cérémonies qui précèdent, accompagnent et suivent l'effusion de l'eau sainte sur le front du baptisé, résument admirablement toute la doctrine du sacrement de baptême que je vous ai exposée. Les explications que je vais vous en donner vous aideront à les suivre avec plus de respect, plus d'intérêt et plus de profit quand vous en serez les témoins, soit comme parrains et marraines, soit comme simples assistants.

I

Pour administrer le baptême, le prêtre se revêt d'un surplis et d'une étole violette, puis se rend à l'entrée de l'église. C'est là, en effet, que se trouvent ordinairement les Fonts baptismaux. Aux premiers siècles, quand on voulait conférer le baptême, on allait au bord d'une rivière ou d'un fleuve et on y faisait descendre celui qui voulait se soumettre à ce rite. C'est ainsi qu'eut lieu le baptême de

Notre-Seigneur dans le Jourdain et celui du ministre de la reine d'Ethiopie par le diacre S. Philippe. Dans la suite, on construisit à côté des cathédrales un monument spécial appelé « baptistère ». Souvent il s'y trouvait une fontaine ; il y avait en tout cas un bassin rempli d'eau dans lequel descendaient ceux qui recevaient le baptême. C'est ainsi que furent baptisés à Reims, par S. Remi, Clovis et trois mille de ses guerriers. Maintenant, toutes les églises ont leurs Fonts baptismaux, simple cuve dont on renouvelle et bénit l'eau deux fois par an, la veille de Pâques et de la Pentecôte.

Le prêtre se rend à l'entrée de l'église pour un autre motif encore. C'est là que s'est arrêté l'enfant ou l'adulte qui sollicite le baptême. Encore sous le joug du démon, il n'est pas digne de pénétrer plus avant dans la maison de Dieu.

Le nouveau baptisé doit être accompagné d'un parrain ou d'une marraine, de l'un et l'autre, si on veut, mais pas plus (can. 764). L'usage antique veut en effet, dit le Code canonique, que celui qui est baptisé solennellement ait un parrain ; il le faut même pour le baptême privé si la chose est facile. Sinon, on en appellerait un lors de la suppléance des cérémonies, mais alors ce parrain ne contracterait pas de parenté spirituelle avec le baptisé (can. 762). Ces parrain et marraine doivent eux-mêmes avoir été baptisés, posséder l'usage de la raison ; l'un des deux doit même avoir au moins 14 ans. Ils doivent avoir l'intention d'assumer la charge de parrain ou marraine, n'être ni hérétiques, ni schismatiques, ni excommuniés, ni pécheurs publics. Ils ne doivent être ni le père ni la mère du baptisé, mais avoir été choisis par eux ou par le baptisé lui-même s'il est adulte ; il faut qu'ils soient suffisamment instruits de leur religion, du *Credo* et du *Pater* en particulier, puisqu'il leur faudra le réciter au nom de l'enfant (can. 766). Ils doivent enfin toucher par eux-mêmes ou par procureur le baptisé pendant que le prêtre verse l'eau sainte sur son front. C'est à cette condition seulement qu'ils sont vraiment parrain et marraine et qu'ils contractent avec le baptisé une parenté spirituelle qui constitue un empêchement dirimant au mariage. En vertu de leur charge, véritable responsabilité, ils doivent, à défaut des parents, procurer l'éducation chrétienne de leur filleul et veiller à le rendre fidèle aux promesses qu'ils ont faites en son nom (can. 767-68-69).

Arrivé près des parrain et marraine, le prêtre demande quel enfant ils présentent, s'il est de la paroisse, s'il a été ondoyé. S'il est d'une paroisse étrangère, il faut, sauf le cas de nécessité, l'autorisation de son curé pour le baptiser. S'il a été ondoyé, c'est-à-dire baptisé à la maison à cause de péril de mort, le prêtre se contente de suppléer les cérémonies.

Le prêtre demande quel nom on veut donner à l'enfant. « Les curés, dit le Code, doivent veiller à ce que les noms donnés au baptisé soient des noms chrétiens. S'il ne peut l'obtenir, il doit, de sa propre initiative, ajouter un nom de saint à ceux que proposent les parents ou les parrains et marraines » (can. 761). L'Eglise veut, avec raison, procurer au baptisé en la personne de ce saint, un protecteur et un modèle.

— « Que demandez-vous à l'Eglise de Dieu ? » continue le prêtre. — « La foi, » répondent les parrain et marraine. — « Quels biens vous procure la foi ? — La vie éternelle. — Si vous voulez entrer en la vie éternelle, observez les commandements : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit et de toutes vos forces, et votre prochain comme vous-même pour l'amour de Dieu. »

Le prêtre souffle alors trois fois sur le visage de l'enfant, comme pour en chasser le démon qui y habite avec le péché originel et il dit en même temps : « Sors de cet enfant, esprit immonde, et cède la place à l'Esprit-Saint, le divin Paraclet, » puis, faisant avec le pouce le signe de la croix sur le front et sur la poitrine de l'enfant, il ajoute : « Recevez le signe de la croix tant sur le front que sur le cœur ; recevez la foi des divins préceptes et soyez tel dans vos mœurs et dans votre conduite que vous puissiez être dès maintenant le temple de Dieu. »

Le prêtre étend ensuite la main droite sur l'enfant, comme pour le prendre sous sa protection et faire descendre sur lui les bénédictions du ciel. C'est du reste le sens des paroles qu'il prononce en même temps. Il bénit du sel et en met quelques grains dans la bouche du baptisé en disant : « Recevez le sel de la sagesse ; qu'il vous serve à obtenir la vie éternelle. » Ce sel, dit le *Catéchisme du Concile de Trente*, signifie que par la doctrine de la foi et le don de la grâce, l'âme du baptisé sera délivrée de la corruption du péché, goûtera la saveur des bonnes œuvres et trouvera ses délices à se nourrir de la divine sagesse.

Le prêtre procède ensuite aux exorcismes : il trace à plusieurs reprises le signe de la croix sur l'enfant, afin de le délivrer de l'empire du démon. Etendant à nouveau la main sur lui, il en prend possession définitivement en demandant à Dieu de l'éclairer et de le sanctifier.

II

Ces préliminaires achevés, il place sur l'enfant l'extrémité de son étole, insigne de son autorité, et lui dit : « Entrez dans le temple de Dieu, afin d'avoir une place en compagnie du Christ dans la vie éternelle. » Régulièrement, en prononçant ces paroles, le prêtre devrait faire entrer dans l'église l'enfant demeuré sur le seuil et le conduire aux Fonts baptismaux. Comme ce seuil est déjà franchi, le prêtre invite le parrain et la marraine à réciter avec lui le Symbole des Apôtres et l'Oraison dominicale au nom de l'enfant. L'Eglise exigeait jadis cette profession de foi de ceux qui voulaient entrer dans son sein. Elle n'a point varié. Le prêtre met ensuite de la salive sur les oreilles et les narines de l'enfant, comme le fit jadis Notre-Seigneur sur celles du sourd-muet, et dit en même

temps : « *Ephpheta,* » c'est-à-dire ouvre-toi, ouvre tes oreilles aux vérités de la religion et sens-en la douceur.

— « Renoncez-vous à Satan ? » continue-t-il. — « J'y renonce, » répond l'enfant par la bouche de ses parrain et marraine. — « Et à toutes ses œuvres ? — J'y renonce. — Et à toutes ses pompes ? — J'y renonce. » On ne peut servir deux maîtres, en effet ; l'enfant s'apprêtant à prendre Jésus-Christ pour maître, doit auparavant renoncer au parti du démon. Après cette triple renonciation, le prêtre trempe son pouce dans l'huile des catéchumènes et fait en forme de croix une onction sur la poitrine et entre les épaules de l'enfant en disant : « Je te fais une onction avec l'huile du salut en Jésus-Christ, afin que tu possèdes la vie éternelle. »

Il quitte ensuite l'étole violette, symbole de tristesse, pour revêtir l'étole blanche, symbole de la pureté et de la joie. Le moment est venu en effet où cet enfant jusqu'ici sous le joug du démon va être purifié du péché originel ; son âme va devenir éclatante de blancheur et à cette vue le ciel et la terre vont être dans la joie. Toutefois, avant de procéder au baptême qui va opérer ce merveilleux changement, le prêtre procède à une dernière interrogation : « Croyez-vous en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre ? — J'y crois, » répondent les parrain et marraine. — « Croyez-vous en Jésus-Christ son Fils unique... Croyez-vous au St-Esprit ? — J'y crois. — Voulez-vous être baptisé ? — Je le veux, » répond l'enfant par la bouche de ses parrain et marraine.

Admirez, m. f., le grand respect de l'Eglise pour la liberté de chacun. Malgré son grand désir de sauver les âmes, de gagner de nouveaux disciples à Jésus-Christ, de voir le nombre de ses fidèles se multiplier, à moins qu'un enfant ne soit en péril tout prochain de mort, elle ne baptise personne sans son consentement ou celui de ses parents (can. 750-51).

Aussitôt que ce consentement a été exprimé, le prêtre invite le parrain et la marraine à placer leur main droite sur l'épaule de l'enfant : c'est, nous l'avons dit, la condition pour qu'ils soient vraiment parrain ou marraine. Puis, prenant de l'eau baptismale, il en verse trois fois sur la tête de l'enfant, en forme de croix, en disant : « N., je te baptise au nom du Père et du Fils et du St-Esprit. » L'enfant est désormais chrétien, enfant de Dieu et de l'Eglise.

III

Les cérémonies qui suivent l'administration proprement dite du sacrement ont pour but de mettre en relief les effets qu'il vient de produire dans le nouveau baptisé et les obligations qu'il lui impose.

Le prêtre trempe d'abord le pouce dans le saint chrême et fait une onction en forme de croix au sommet de la tête de l'enfant, pour signifier que celui-ci, en devenant chrétien, est devenu comme Jésus-Christ l'oint du Seigneur, participant de sa dignité royale et sacerdotale.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, le baptême n'étant conféré que la veille de Pâques et de la Pentecôte, les nouveaux baptisés, au sortir des Fonts, étaient revêtus de robes blanches qu'ils gardaient pendant huit jours, comme le symbole de leur innocence. Cet usage est remplacé par celui du petit bonnet blanc que le prêtre place sur la tête du baptisé en lui disant : « Reçois ce blanc vêtement, qu'il te faudra présenter sans tache au tribunal de N.-S. Jésus-Christ pour obtenir ainsi la vie éternelle. »

Le prêtre allume ensuite un cierge que prennent avec lui le parrain et la marraine au nom de l'enfant : « Reçois, dit-il à celui-ci, ce cierge ardent et sois fidèle, exempt de tout reproche, aux engagements de ton baptême ; observe les commandements de Dieu, afin que lorsque le Seigneur te conviera aux noces éternelles, tu puisses venir au-devant de lui avec tous les saints et le suivre dans sa cour céleste pour y jouir de l'éternelle vie et y vivre heureux dans les siècles des siècles. »

Cette recommandation achevée, les cérémonies du baptême sont terminées. Le prêtre congédie l'enfant en lui disant : « Allez en paix et que le Seigneur soit avec vous. » Avant de quitter l'église, cependant, les parrain et marraine se rendent à la sacristie avec le prêtre pour signer avec lui l'acte attestant l'administration du sacrement qui vient d'être conféré et l'enrôlement de celui qui l'a reçu dans la société des fidèles, dans l'Eglise catholique.

Et aussitôt les joyeux carillons de retentir et d'annoncer à toute la paroisse qu'elle compte un membre de plus, au père et à la mère de l'enfant qui vient d'être baptisé que celui qu'ils ont mis au monde n'est plus seulement leur enfant, mais celui de Dieu. Du haut du ciel Dieu le contemple avec plus d'amour encore que sa mère ne le contemplera tout à l'heure lorsqu'on le lui remettra tout humide de l'eau baptismale, tout parfumé par l'huile et le baume du saint chrême. A la porte de l'église, les enfants de la paroisse attendent avec impatience le nouveau petit frère, la nouvelle petite sœur qui vient de leur être donné et s'apprêtent à lui former un gai cortège à son retour en la maison de ses parents. Puissent nos cloches saluer souvent de pareilles fêtes pour le bonheur de vos familles, la grandeur de notre paroisse et la joie du ciel. Ainsi soit-il.

INSTRUCTIONS A DES COLLÉGIENS

XXII

LA DISCIPLINE CATHOLIQUE

I. — La puissance de Dieu : nous devons nous y soumettre. Dieu a le droit de nous commander parce qu'il nous a donné l'existence, qu'il est notre roi, notre bienfaiteur. Il a délégué une partie de son pouvoir à l'Eglise ; titres de l'Eglise à notre obéissance.

II. — Les gens qui n'obéissent pas ou obéissent mal à Dieu et à l'Eglise : les athées, les pharisiens, les rebelles, les hypocrites, les lâches, les subjectivistes, ceux qui accordent à l'erreur les mêmes droits qu'à la vérité.

III. — La véritable obéissance ; ses qualités. Croire et pratiquer la religion révélée, sauf exceptions permises. Avoir toujours devant les yeux la volonté de Dieu. Ne jamais se décourager.

Mes chers enfants,

A plusieurs reprises, et notamment dans le récit de S. Luc que vous venez d'entendre, l'Evangile nous montre Notre-Seigneur guérissant les possédés et commandant aux démons. Le pouvoir de Dieu, en effet, n'est pas limité au seul monde visible, ni à l'unique créature humaine : il s'étend sur tout ce qui existe, et d'une façon illimitée. Mais quand nous voyons les esprits mauvais eux-mêmes se soumettre aux lois de leur vainqueur, abandonner sur son ordre les corps de leurs victimes, et, malgré eux, glorifier Celui qui venait leur arracher leur empire, ne devons-nous pas faire un retour sur nous-mêmes et nous demander si nous, les êtres privilégiés du Seigneur, nous avons toujours eu à son égard l'attitude de soumission qu'il était en droit d'attendre de nous ?

I

Que Dieu ait le droit de nous imposer des lois, la chose est de toute évidence. La moindre sagesse suffit à nous convaincre que le Maître qui nous a tirés du néant possède sur nous un titre de propriété supérieur à n'importe quel autre. Nous sommes des êtres de rien, qui ne pouvons rien revendiquer en propre, et qui tenons tout, depuis l'existence, d'un don gratuit de sa bonté. Il peut donc disposer de cette chose que nous sommes, et qui, façonnée par ses mains, lui revient indiscutablement.

Un autre motif d'obéissance, c'est que Dieu est le Souverain dont l'univers entier constitue le royaume. Si nous sommes tenus de nous incliner devant les lois civiles, à combien plus forte raison ne nous faudra-t-il pas reconnaître le Code plus impérieux et plus sacré qui renferme les décisions divines !

Notre propre intérêt nous dicte d'ailleurs une pareille ligne de conduite ; car Dieu, notre fin dernière, Dieu qui sera notre juge sans appel, Dieu jouit du redoutable pouvoir de sanctionner éternellement notre docilité ou notre révolte.

Enfin une considération plus noble retient aussi notre attention : le Seigneur s'est offert à devenir notre Père adoptif, il nous comble sans cesse de bienfaits, il nous propose les gloires de son ciel : nous serions effroyablement ingrats si nous nous obstinions à lui désobéir et à méconnaître sa puissance.

Acceptons donc les volontés divines. D'abord parce qu'elles sont toujours justes, toujours sages, et tendent toujours à notre bonheur. Les lois humaines comprennent deux éléments qui, hélas, ne se trouvent pas toujours réunis : ce qui est commandé et ce qui est équitable. Comme les législateurs sont des hommes imparfaits comme les autres, il arrive parfois que la loi commande des choses iniques et ne prescrit pas ce qui serait juste. Lorsqu'il s'agit au contraire de la Loi de Dieu, ces deux éléments se fondent en un seul : Dieu, sagesse éternelle, science absolue, suprême pouvoir, ne peut ordonner que ce qui est bien. Reconnaissons volontiers cette suprématie et mettons notre joie à faire, en Dieu, avec Dieu, pour Dieu, ce que Dieu veut que nous fassions.

Mais comment arriver à savoir ce qu'il attend de nous ? Nous possédons deux moyens : la promulgation directe que le Seigneur en a faite lui-même, sur le Sinaï par exemple, et la législation de l'Eglise. Jésus-Christ, en effet, qui ne devait pas demeurer perpétuellement parmi nous, a transmis une large part de son autorité à la société qu'il fonda lui-même afin de nous conduire au paradis. Inutile de vous rappeler les circonstances dans lesquelles il établit son Eglise et lui donna son premier chef.

Nous sommes donc bien assurés que l'Eglise a une origine divine et une juridiction authentique. Elle a reçu la double mission de nous instruire et de nous gouverner ; elle a les pouvoirs nécessaires pour excommunier les rebelles et absoudre les pécheurs repentants. Quand elle est appelée à définir un point de dogme ou de morale, le Seigneur l'a douée d'une prérogative éminente : celle de l'infaillibilité. Même lorsqu'elle n'agit qu'en vertu de son magistère habituel, l'Esprit-Saint veille sur elle pour la diriger. Unique et sainte, universelle et apostolique, elle se présente à nous avec des garanties incomparables, comme l'interprète des désirs supérieurs, comme la Reine qui a le droit de promulguer des édits auxquels il faudra nous soumettre, mais aussi comme la Mère qui cherche le plus grand bien de ses enfants.

De tout cela découle pour nous la nécessité d'obéir à sa voix. Elle est la mandataire du Très-Haut : elle a donc droit, comme lui, à notre docilité respectueuse et aimante. C'est en vain que l'on objecterait que certains codes civils sont en opposition avec les lois ecclésiastiques. Si respectables que soient, en principe, les Etats, leur autorité s'éclipse devant l'autorité supérieure du ciel. Les puissances de ce monde n'ont droit à notre fidélité que dans la mesure où elles font remonter leur origine jusqu'à la puissance éternelle et donnent à ceux qui leur sont soumis l'exemple de l'obéissance à Dieu.

II

La clarté de ces principes est telle qu'on hésite à supposer qu'ils puissent être méconnus. C'est malheureusement un fait, et un fait trop fréquent. Des multitudes d'hommes se refusent à rendre à Dieu ce qui est à Dieu, à l'Eglise ce qui est à l'Eglise. Pour colorer leur défection, ils se couvrent de mille prétextes.

Quelques-uns se prétendent athées. Là, une distinction s'impose : les véritables athées, ceux qui au fond d'eux-mêmes ne croient ni à l'existence de Dieu ni à l'immortalité de l'âme, sont extrêmement rares. Une pareille erreur, en effet, suppose ou un tel manque de logique, ou une telle déformation intellectuelle, ou un tel abus de la grâce, qu'elle est par bonheur une exception. Mais trop de gens trouvent commode de faire parade d'incroyance pour se dispenser des obligations morales qui les gênent. Il arrive parfois que la miséricorde céleste leur ménage

la faveur de se reconnaître au dernier moment et d'obtenir leur pardon ; mais combien, à ce jeu terrible, perdent leur éternité !

A côté de ces malheureux, on rencontre une foule de chrétiens qui s'imaginent obéir à Dieu, mais qui cherchent à tourner les commandements, à faire plier la discipline religieuse sous les caprices de leur fantaisie déréglée. Il est nécessaire de vous mettre en garde contre les aberrations de ce genre, qui, si vous vous y laissiez prendre, compromettraient votre salut.

Ne soyez jamais de ces pharisiens qui placent toute leur religion dans l'observation des rites extérieurs du christianisme. Sans doute, il est prescrit, sous peine de faute grave, d'assister à la messe le dimanche, de faire maigre le vendredi, de distribuer des aumônes. Mais ce n'est qu'une partie de notre catholicisme. Pour obéir pleinement à Dieu, il faut réformer intérieurement notre âme, adhérer aux vérités de foi, nous défaire de nos vices et pratiquer la vertu. Se borner à une adhésion extérieure suppose une défaillance dans la foi, et l'expérience prouve d'ailleurs que les malheureuses gens dont nous parlons, ne se plient aux cérémonies officielles de l'Eglise que pour satisfaire aux convenances sociales ou parce qu'ils y trouvent un intérêt quelconque, d'ambition ou d'argent. Il est de bon ton de pratiquer, et la fréquentation des milieux catholiques aide parfois au développement du chiffre d'affaires. Mais tout cela n'a rien de commun avec la soumission telle qu'elle est prescrite par l'Eternel.

Méfions-nous aussi de ceux qui prétendent choisir entre les directives de l'Eglise, recueillir celles qui cadrent avec leurs vues propres et rejeter les autres sous prétexte que l'Eglise sort de son terrain et outrepasse ses droits. Cette erreur-là n'est pas nouvelle : sans remonter jusqu'aux âges lointains, on l'a vue se manifester lorsque les grands Papes qui se sont succédé depuis un siècle ont promulgué le *Syllabus* ou condamné les hérésies modernistes et sillonistes. Il ne nous appartient pas de juger ce qui a été décidé par l'autorité de l'Eglise : toujours et partout, soyons prêts à écouter sa voix.

Plus subtilement, certains insoumis que l'immortel Pie X a appelés les « âmes fuyantes », espèrent en être quittes avec leur devoir en souscrivant des adhésions de façade, tout en persévérant, au fond de leur âme, dans les doctrines que l'Eglise rejette. Ici la rébellion se double d'une hypocrisie.

A l'inverse, d'autres chrétiens osent soutenir cette thèse que la discipline extérieure n'est qu'une chose secondaire. Ils se disent « croyants mais non pratiquants » ; ils prennent la licence d'enfreindre toutes les règles canoniques et morales et se jugent, néanmoins, libérés à l'égard du Seigneur, parce qu'ils auront, de temps à autre, une pensée de foi, un vague et infructueux élan vers le ciel. Ceux-ci dissimulent mal, sous une théorie fragile, la paresse spirituelle qui leur fait redouter l'effort indispensable, ou le lâche respect humain qui les empêche de mettre en pratique ce qu'ils croient.

Notons en outre, pour terminer cette triste revue, ces étranges catholiques qui, eux, pratiquent beaucoup, mais à la condition qu'on ne les ennuiera pas avec des principes de doctrine ou de mœurs ; ces catholiques plus étranges encore, qui, tout en se déclarant personnellement convaincus, proclament qu'il faut respecter les théories opposées à la foi, que chacun est libre de penser et d'agir à sa manière, que l'erreur, en un mot, a les mêmes privilèges que la vérité.

Rien de tout cela, vous le comprenez bien, n'est la véritable obéissance. Le Maître ne nous a pas ordonné simplement des formalités visibles, mais l'adhésion de tout notre être à sa loi. Il ne peut pas sacrifier sa Vérité pour la conformer à nos opinions individuelles. Il n'est pas dupe de nos soumissions hypocrites. Il ne se contente pas d'une inopérante sentimentalité. Il rejette ceux qui rougissent de lui. Il maintient énergiquement les droits primordiaux de la doctrine qu'il a confiée à son Eglise. Au cours de votre vie qui commence, vous entendrez souvent émettre des thèses comme celles dont je viens de vous signaler le péril ; vous rencontrerez des hommes dont l'exemple sera dangereux pour votre foi : souvenez-vous toujours, mes enfants, qu'il ne faudra pas vous laisser prendre aux pièges de Satan et que rien au monde ne devra jamais vous détourner de la véritable obéissance que le Seigneur attend de vous.

III

Quelle est donc cette soumission parfaite, cette discipline totale hors de laquelle il n'est point de salut ? Voici ce qu'il importe d'examiner maintenant.

Nous avons dit — et même prouvé — que le bon Dieu a tous les droits sur nous. La sujétion à laquelle nous sommes astreints envers lui s'étendra donc à la totalité de notre être. Elle sera à la fois extérieure et intérieure, intellectuelle et morale, stricte dans l'exécution des préceptes positifs, aimante dans l'intention qui nous animera.

Nous aurons à cœur de croire, d'abord, toutes les vérités révélées, et comme elles ont été révélées. Sans doute, cela nous fera courir le risque de « n'être pas à la page ». Mais les théories à la mode sont aussi fugitives que fausses. Il n'est qu'une Vérité éternelle et les systèmes en faveur aujourd'hui seront rejetés avant demain. Tenons-nous-en donc à l'humble et fondamental catéchisme ainsi qu'aux explications autorisées qu'on nous en donne.

De plus, habituons-nous à pratiquer la religion dans tous les rites qui nous sont ordonnés ou conseillés, car la véritable piété n'est pas celle qui cherche à se frayer elle-même sa voie au gré de ses inspirations fantaisistes. On risque trop de s'égarer lorsqu'on s'éloigne des chemins battus. En mettant à part quelques cas exceptionnels, voulus par la Providence, on peut affirmer en général que quiconque s'éloigne des coutumes traditionnelles de l'Eglise est voué à la perdition.

N'ayons pas l'audace de penser que nous sommes des créatures extraordinaires. Dieu nous a placés parmi le commun des mortels : il exige, par consé-

quent, que nous nous conformions à l'usage général, sous peine de tomber dans un mysticisme faux et pervers qui ne peut que nous entraîner vers les abîmes. Accoutumons-nous à être très stricts, en matière de foi comme en matière d'obéissance. En principe nous n'avons pas le droit de nous affranchir, par nous-mêmes et sans autorisation, des lois qui régissent l'humanité.

Je ne fais aucune difficulté de reconnaître que tous les ordres divins ne sont pas également impératifs. Rien, absolument rien, ne peut nous permettre de contrevenir aux préceptes du Décalogue, pas même la menace de la mort, car il doit y avoir, en tout chrétien, l'étoffe d'un martyr. Par contre, les commandements de l'Eglise admettent des dérogations, lorsqu'une raison sérieuse nous fournit une dispense valable. Mais le principe est toujours le même : être exempté de l'exécution d'un ordre pour un motif légitime n'est nullement désobéir. C'est, au contraire, obéir encore, puisque, même quand on n'accomplit pas l'ordre matériel prescrit, on rend hommage à cet ordre en reconnaissant que, si on s'en dispense, c'est parce que telle ou telle circonstance le permet.

Nous n'avons encore examiné que le côté physique, pourrait-on dire, de la véritable obéissance. Ce qui fait sa valeur aux yeux du Père céleste, c'est beaucoup moins l'accomplissement du geste que l'intention dans laquelle ce geste est réalisé. Observances extérieures ou croyances intimes, tout doit être basé sur ce fondement essentiel : faire ce que Dieu veut, parce qu'il le veut, et comme il le veut. Sinon, nous ne nous obéirions qu'à nous-mêmes, ce qui revient à dire que nous entrerions dans la voie de l'orgueil et de la rébellion. En effet, si nous prenons la liberté de discuter le pourquoi et le comment des décisions divines, nous nous instituons par le fait même les contrôleurs de la Divinité. Nous nous arrogeons le droit de proclamer bon ou mauvais ce que le Seigneur a jugé simplement bon, et nous commettons, sans nous en douter, cette usurpation sacrilège de nous établir comme des supérieurs du Tout-Puissant. Qu'est-ce donc, je vous le demande, que critiquer un texte, sinon affirmer que l'on possède une sagesse et une puissance supérieures à celles de son auteur ? Loin de nous cette énorme folie.

Ne nous berçons pas, d'ailleurs, d'illusions. L'inconstance de notre nature, les stigmates du péché originel, ne nous laissent guère espérer que nous réaliserons toujours l'idéal parfait de l'obéissance. Nous aurons nos intermittences de courage et de faiblesse. Mais cela ne doit pas abattre nos âmes, qui connaissent leurs imperfections et s'en remettent, pour les soutenir ou les relever, à la tendresse du bon Dieu. Persévérons toujours, persévérons quand même. L'accomplissement intégral de la volonté divine est la clef sainte qui ouvre les portes brillantes du ciel. Ainsi soit-il.

PETITS PRONES

XVII

4e Dimanche de Carême

LE DÉTACHEMENT DES HONNEURS

Au moment où s'achevait la prodigieuse multiplication des pains dont il est question dans l'Evangile d'aujourd'hui, l'enthousiasme populaire était à son comble. La preuve en était faite : celui qui avait réalisé une telle merveille ne pouvait être que le Messie promis et attendu, et incontinent la foule se préparait à tirer de ce principe la conclusion qui en découlait pour tout esprit juif : il fallait proclamer Jésus roi temporel et partir à sa suite en une vaste croisade contre les païens. La gloire humaine souriait donc au Sauveur ; il n'avait qu'à se laisser porter pour parvenir au faîte des honneurs. Et le voilà qui s'enfuit dans la solitude pour y échapper, parce que tel n'est pas le but de sa mission ici-bas. Bel exemple de détachement dont nous devons profiter.

I

La gloire exerce une sorte de fascination sur la plupart des hommes. Elle présente en effet un caractère de noblesse, d'universalité, de permanence qui répond à un besoin instinctif de dilater et de perpétuer sa propre personnalité. C'est pourquoi elle inspire de vives passions, et on voit plusieurs de ceux que la fortune semble favoriser, n'épargner ni fatigues ni périls pour se la procurer. Mais elle n'est pas accessible à tous, et, faute de mieux, on se contente le plus souvent des honneurs, des distinctions, qui en sont comme la monnaie. Cette monnaie, d'ailleurs, bien qu'acquise parfois au prix de lourds sacrifices, voire même de plates bassesses, peut bien procurer à l'homme une satisfaction passagère : elle est incapable de le rendre pleinement heureux, car il faudrait pour cela un bien d'une valeur infinie. Malgré cette impuissance, elle produit un effet semblable au mirage, vers lequel les voyageurs égarés se hâtent, dans l'illusion de parvenir bientôt enfin à un but qui fuit sans cesse devant eux.

Notre-Seigneur, qui est venu pour enseigner la vérité aux hommes, ne pouvait manquer de dénoncer une pareille aberration. Aussi ses paroles ne laissent rien à désirer sous le rapport de la netteté. Lui qui est plein de douceur envers les pécheurs entraînés par leurs passions, il ne garde aucun ménagement en stigmatisant l'hypocrisie des Pharisiens : ouvertement il leur reproche de faire l'aumône à son de trompe, de prier sur les places publiques, d'aimer les premières places et les titres honorifiques, et il leur annonce leur condamnation : « Ils ont déjà reçu leur récompense. » (Math., VI, 5). Ils ont travaillé pour la gloire humaine ; ils l'ont eue ; la justice est satisfaite ; désormais il ne leur reste plus qu'à recevoir le châtiment dû à leur perversité.

Les Apôtres, quoique beaucoup moins coupables, n'étaient pas cependant à l'abri de tout reproche sous ce rapport. A l'heure même où la Sainte Eucharistie venait d'être instituée, ils discutaient encore pour savoir lequel d'entre eux était le premier. Le même sujet, du reste, les avait préoccupés au cours du trajet qui devait les conduire à Jérusalem. Et Jésus, chaque fois, s'applique à les détourner de la recherche des honneurs. Il sait bien que l'autorité est nécessaire, mais il veut que ceux qui en seront revêtus l'exercent en toute humilité : — « Si quelqu'un, leur dit-il, désire être le premier, il faut qu'il soit le dernier et le serviteur de tous. » (Marc, IX, 34 ; Luc, XXII, 26). Bien plus, il n'hésite pas à leur proposer un idéal qui heurte de front les tendances de la nature : — « Bienheureux serez-vous quand on vous maudira, quand on vous persécutera et quand on dira mensongèrement du mal de vous à cause de moi. » (Math., v, 11). Ce bonheur, à la vérité, ne sera pas de la terre ; il n'en sera que plus relevé et ne passera pas, tandis que la gloire humaine s'évanouira comme la fumée.

Mais aucun argument n'est convaincant à l'égal de l'exemple. Nous ne serons donc pas surpris de voir Jésus corroborer par ses actes la doctrine qu'il enseigne avec tant de force. Son Incarnation est une humiliation : « *Exinanivit semetipsum.* » (Philip., II, 7). Il naît dans une étable, il fuit devant Hérode, il se fait ouvrier à Nazareth. Il commence sa vie publique en demandant le baptême comme s'il était pécheur. Il ordonne le silence après ses miracles, il lave les pieds à ses Apôtres, il subit sans colère les calomnies de ses adversaires. Chacun des détails de sa Passion, dont il dirige le cours avec tout l'empire que lui donne sa divinité, est une attestation du mépris dans lequel il tient l'honneur du monde. Il lui préfère le sacrifice, l'obéissance à la volonté divine, et il ne sera satisfait que quand il pourra réaliser en lui-même la parole du Prophète : « Je suis l'opprobre des hommes et le rebut du peuple. » (Ps. XXI, 7).

Et comme si ce n'était pas encore assez pour lui, l'Eucharistie lui fournit l'occasion de nouveaux abaissements : il y voile, non plus seulement sa divinité, mais son humanité ; il y semble renoncer à toute indépendance, s'y rendant présent à la parole de ses prêtres, quelque indignes qu'ils soient, s'y laissant recevoir par les fidèles selon leur gré ; il y subit sans un geste de révolte les irrévérences et les profanations les plus abominables. En vérité on peut bien dire que personne, dans sa conduite, n'a été comme Jésus d'accord avec ses principes. Non seulement le chemin nous est tracé, mais encore nous avons un chef qui nous y entraîne en marchant le premier. Examinons donc maintenant ce que nous devons faire pour être les dignes disciples d'un tel Maître.

II

En principe, nous devrions ne pas chercher à plaire aux hommes, mais hélas ! combien notre pratique en est éloignée ! Sans doute, nous nous défendons de ce vice grossier qui consisterait à mendier ouvertement les louanges de nos semblables et à défaut de vertu, le ridicule qui en rejaillirait sur nous suffit à nous en préserver, car le culte de la vaine gloire est si peu en faveur parmi les hommes que, pour s'y livrer, on est obligé de le masquer sous les apparences de l'humilité. Cependant, si nous nous interrogeons avec sincérité, nous devons reconnaître en nous un certain désir de dominer, de paraître mieux doués ou plus vertueux que les autres. Quand nous avons fait une action qui requérait de la prudence et de l'habileté, nous souhaitons qu'on la connaisse autour de nous, nous ressentons un certain contentement des éloges qu'on nous adresse et de notre prestige accru. Bien plus, alors même que personne n'a été témoin de nos efforts, nous nous complaisons en nous-mêmes à la vue de nos propres avantages. Le défaut de l'amour-propre est si subtil qu'il vient gâter nos actes les plus méritoires et il faut être bien avancé dans la sainteté pour y échapper totalement.

Pour nous en corriger plus aisément, il importe d'abord de nous former de solides convictions. Absolument parlant, ce n'est pas un mal de connaître et d'apprécier son propre bien, car ce n'est que la vérité. De même on peut souhaiter de voir ses bonnes actions approuvées. Mais il faut y apporter la juste mesure, et c'est là que la vertu devient difficile.

Ainsi, c'est un abus que de tirer vanité de ce qui n'est pas digne de louange. Or prenons bien garde de ne pas chercher à accaparer tout le mérite de ce que nous valons. C'est la grâce de Dieu qui nous a faits ce que nous sommes ; nous n'en avons été que des coopérateurs très souvent indociles. Comme S. Paul, nous pourrons donc nous glorifier, pourvu que ce soit « dans le Seigneur », avec une humble reconnaissance pour ses dons. Prenons garde aussi de ne pas préférer ce qui brille aux vertus solides.

C'est un autre abus que de chercher la gloire près de ceux qui ne sont pas capables de la donner, j'entends par cette expression les hommes, dont le jugement est sujet à l'erreur. Bien souvent le monde juge sur des apparences, il dénature les intentions. Le vice qui réussit emporte les suffrages au détriment de la vertu qui échoue. Depuis qu'on a pu voir la foule réclamer la délivrance de Barabbas et la mort de Jésus, on doit être suffisamment éclairé sur le cas qu'il faut faire de l'estime de notre prochain.

Enfin, même alors que l'on peut légitimement rechercher les louanges, il faut que ce soit pour une juste fin, par exemple la gloire de Dieu ou le salut du prochain. C'est ce qui explique comment S. Paul pouvait écrire aux Corinthiens la longue apologie que nous lisons au chapitre XI de sa seconde épître : c'était nécessaire pour contrebalancer l'influence des faux Docteurs et rétablir l'autorité de l'Apôtre un instant méconnue.

Comme il est rare que les conditions voulues soient remplies et comme d'autre part la vaine gloire a des conséquences funestes, il faut, en pratique, suivre le conseil de S. Grégoire le Grand : « Vos bonnes actions elles-mêmes, dit-il, accomplis-

sez-les avec une grande prudence, pour que la recherche de la faveur humaine ne les inspire pas et que le désir des louanges ne s'y glisse pas, car ce qui paraît au dehors serait au dedans dépouillé de tout mérite. Voici que le Rédempteur nous parle de dix vierges, elles sont appelées vierges toutes les dix, et cependant toutes n'entrent pas dans la béatitude, parce que plusieurs d'entre elles, cherchant au dehors la gloire de leur virginité, ont négligé d'avoir de l'huile dans leurs vases [1]. »

Apprenons donc à nous passer sans peine de l'estime d'autrui, car c'est de Dieu seul que nous devons attendre l'éloge ou le blâme. Ne nous laissons pas griser par les louanges : « De même, dit le livre des Proverbes, que l'or est éprouvé dans le creuset, de même ce qui éprouve l'homme, c'est la bouche de celui qui le loue. » (Prov., xxvii, 21). Bien souvent les compliments sont peu sincères et se donnent par politesse ; celui qui a du bon sens n'y attache aucune importance. Sachons aussi recevoir les désapprobations et les insuccès immérités, sans multiplier les excuses ; laissons à Dieu le soin de nous justifier.

Ceux qui veulent imiter plus parfaitement Jésus font davantage encore : ils souhaitent les humiliations et les demandent. Un S. Jean de la Croix, par exemple, faisait cette prière : « Je ne désire, Seigneur, pas d'autre récompense ici-bas que de souffrir et d'être méprisé pour vous », et le saint Curé d'Ars, en butte aux calomnies les plus infamantes et abreuvé d'amertume, ne demandait qu'une chose : aimer les croix. Si nous n'avons pas le courage d'aller jusque-là, acceptons du moins généreusement les petites humiliations que Dieu nous enverra. Ainsi soit-il.

XVIII

Dimanche de la Passion

LE PRIX DE NOTRE RÉDEMPTION

L'Eglise qui depuis la Septuagésime avait pris ses habits de deuil, en revêtant d'ornements violets ses ministres et ses autels, nous présente aujourd'hui une marque de tristesse plus accentuée : les croix et les images des saints sont dérobées à nos yeux par un voile ; on lit à l'office les leçons de Jérémie, le prophète dont le nom évoque l'idée de la douleur ; le *Gloria Patri* disparaît de la messe, le texte évangélique nous montre Notre-Seigneur en butte à l'hostilité croissante des Juifs et nous laisse entrevoir comme prochain le drame du Golgotha. L'esprit de la liturgie nous invite donc à méditer sur la Passion du Sauveur. Dans un sujet aussi vaste, force nous est de nous arrêter à un point particulier. Nous considérerons donc uniquement l'importance de la rançon qui dut être versée pour notre rachat, nous appliquant cette parole de S. Paul aux Corinthiens : « Vous avez été payés d'un grand prix. » (I Cor., vi, 20).

I

A la vérité, pour solder la dette que le genre humain avait contractée envers Dieu par le péché, il ne fallait rien moins qu'une compensation infinie, puisque l'étendue de l'outrage se mesure d'après la dignité de la personne offensée. Mais cette réparation équivalente, rien dans la création ne pouvait la produire, car tout ce que peut faire un être borné dans sa perfection ne peut être que limité comme son principe. A ne considérer que la justice, un abîme sans fond s'était donc creusé entre Dieu et l'homme, entraînant pour celui-ci une perte irréparable, et alors même que tous les habitants de la terre se seraient unis dans un même effort d'expiation, éternellement ils seraient demeurés impuissants à le combler. Il fallait donc, pour notre salut, que Dieu intervînt : c'est là qu'il faut chercher le motif de l'Incarnation.

Avec le Christ, nous possédons le moyen de satisfaire pleinement aux exigences de la justice divine. Il est par sa nature humaine l'un des nôtres ; bien plus, constitué par Dieu chef du genre humain, il reçoit la mission de nous représenter, notre cause devient la sienne. C'est pourquoi nos péchés deviendront les siens, mais en retour la satisfaction qu'il en offrira sera considérée comme la nôtre. Par sa nature divine, Jésus est l'égal de son Père, il possède son infinie dignité ; dès lors chacun des actes du Verbe Incarné, étant celui d'un Dieu, a une valeur infinie. Il suit de là que la plus petite souffrance endurée par lui — une seule goutte de sang versée, dit S. Bernard — était plus que suffisante pour procurer la rédemption du genre humain, et cela sans que la mort eût lieu. Une larme, un sourire même de Jésus : il n'en fallait pas plus pour désarmer la colère de Dieu.

Voilà ce qui aurait pu être, mais en réalité le plan divin fut différent. Le mot *rédemption* signifie *rachat*, et c'est bien ainsi qu'il faut l'entendre, car le péché nous avait rendus semblables à des prisonniers justement condamnés et pour la délivrance desquels une rançon était nécessaire. Le geôlier était le démon, qui nous tenait sous la dure loi de sa captivité, mais l'offensé était Dieu et c'était à lui que le prix de notre liberté devait être versé. Or, dans tout achat, il y a deux éléments à considérer : la somme payée et la destination de cette même somme à l'échange envisagé. Si l'un ou l'autre manque, l'opération réalisée ne vérifie plus la notion d'achat. Ainsi, céder pour dix francs un objet qui en vaut vingt constitue à la fois partiellement une vente et une donation gratuite ; d'autre part, même en versant trois fois la valeur de l'objet, on ne l'achète que si on applique l'argent à ce but et si le vendeur l'accepte dans cette même intention.

Pour notre rédemption, la moindre action du Christ, même exempte de souffrance, aurait été surabondante ; mais si nous envisageons l'intention réelle de Dieu le Père et de son Fils Jésus, nous devons dire que la mort était nécessaire, car elle avait été exigée comme condition indispensable pour que les autres mérites du Sauveur fussent destinés

[1] *Homilia 12 in Evang.* (Migne, *P. L.*, LXXVI, col. 1118).

et acceptés en vue de notre rédemption. Il se passa quelque chose d'analogue à ce que l'on constate quelquefois dans les transactions humaines. Celui qui est attaché à un objet et qui tient à le conserver, par exemple lorsqu'il s'agit d'un souvenir de famille, ne consent pas aisément à s'en défaire, même si on lui en offre l'équivalent en espèces ; il ne s'y décide que sur des propositions bien plus avantageuses et moyennant une rémunération plus forte. On ne saurait lui en faire grief, car il est le maître de sa propriété, et s'il peut ne pas la vendre du tout, il peut aussi subordonner à certaines conditions la volonté de s'en dessaisir. De même, nous devons croire que Dieu avait de graves raisons de ne pas accorder à toute action du Christ le pardon de l'humanité. Ces raisons, nous ne pouvons les connaître entièrement, car il faudrait pour cela pénétrer à fond la sagesse et la justice divines, néanmoins la réflexion et l'enseignement de l'Eglise nous en feront découvrir quelques-unes. Ce que nous en apercevrons suffira amplement à justifier la conduite de Dieu.

II

Et d'abord nul moyen n'était plus apte à nous montrer l'énormité du péché. La raison humaine, sans doute, peut bien, à l'aide des notions de créateur et de créature, de justice, de sainteté, d'ordre moral et de fin dernière, établir qu'il est le plus grand mal capable d'exister dans l'univers, la négation pratique de Dieu et un agent qui le détruirait s'il pouvait être détruit, mais notre sensibilité se trouve déconcertée par ces affirmations qui ne lui représentent aucune des réalités auxquelles elle est accoutumée. Entraînée qu'elle est par l'impétuosité des passions, elle risque fort d'étouffer la voix de la raison ou tout au moins de lui persuader qu'un seul acte déréglé, insignifiant à côté de la multitude de ceux qui composent une vie humaine, n'a pas les conséquences désastreuses que la déduction logique affirme. Et plus d'une fois elle aura gain de cause, car si l'idéal est de se conformer toujours aux vues de la raison, on ne peut nier que notre sensibilité soit quelque chose de nous-mêmes et qu'elle exerce une grande influence sur la solution donnée par nous aux problèmes capitaux de l'existence.

Mais, avec la Passion et la mort de Jésus, tout s'éclaire. Bien mieux que par une froide abstraction, j'y vois de quelle haine Dieu poursuit le péché. Son Fils unique, en qui il avait mis toutes ses complaisances, vient de prendre sur lui nos iniquités. Cela suffit pour qu'aussitôt le Père céleste semble se détourner de lui avec colère et oublier tout l'amour qu'il lui avait jusque-là porté. A coups redoublés sa justice frappe sur la victime, elle s'ingénie à ne laisser échapper aucune possibilité de souffrance et elle ne s'arrête que quand le Christ, torturé plus encore dans son âme que dans son corps, a rendu le dernier soupir sur le gibet des esclaves. Et pourtant Jésus était innocent, Dieu ne l'ignorait pas ; à aucun moment il n'avait cessé d'être l'objet sur lequel la Trinité sainte abaissait ses regards avec une ineffable complaisance. Si, malgré tout, une telle expiation lui est imposée uniquement parce qu'il se substitue aux pécheurs, n'avons-nous pas là une preuve tangible qui nous force à conclure que le péché lui-même présente un caractère de malice dont nous ne pouvons scruter toute la gravité ?

C'était aussi un programme bien étrange que Jésus avait tracé à ses disciples dans son Evangile. « Viens, suis-moi, » avait-il dit à un petit nombre d'hommes. Et, dans la suite des temps, directement ou par intermédiaires, par des paroles extérieures ou des inspirations intimes, il devait réitérer son appel et l'adresser à tous les habitants de la terre. Mais les conditions qu'il y mettait et les perspectives qu'il découvrait à ceux qu'il conviait avaient bien de quoi rebuter : « Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il se renonce lui-même et prenne sa croix. » (Math., XVI, 24). C'est donc le sacrifice de la volonté propre et du confort matériel qui est demandé ; c'est encore celui des affections les plus légitimes au cas où elles viendraient à s'opposer au service de Dieu : « Si quelqu'un vient à moi et me préfère son père, sa mère, son épouse, ses enfants, ses frères,... il ne peut être mon disciple. » (Luc, XIV, 26). Bien plus, il ne faudra pas hésiter, le cas échéant, à subir la mutilation : « Si ton œil... te scandalise, arrache-le et jette-le au loin. » (Math., XVIII, 9). Et quand la vie du corps elle-même se trouvera menacée, il ne faudra pas hésiter à nous en laisser dépouiller : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent atteindre l'âme. » (Math., X, 28).

Peut-être pouvons-nous espérer que le tableau est poussé au noir et que nous ne serons pas réduits à cette extrémité. Détrompons-nous. Jésus lui-même nous prédit quel sera le sort de ses disciples : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive... Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups... On vous traduira devant les tribunaux, on vous flagellera ;... les membres d'une même famille se livreront à la mort et vous serez haïs de tous à cause de moi. » (Math., X, *passim*). Et en toutes ces occasions, vouloir sauver sa vie serait la perdre pour l'éternité. Notre-Seigneur ignorait-il donc avec quelle force notre nature recherche le bien-être matériel et redoute la mort ? Non, m. f.; c'est pourquoi, semblable au général qui se jette au plus fort de la lutte pour électriser ses soldats par son exemple, il a voulu passer le premier par la tribulation. Sa vie mortelle ne fut qu'une longue suite de renoncements. Quand, comparaissant devant le Sanhédrin, il s'entendit poser la question qui devait décider de son sort : « Etes-vous le Christ, Fils du Dieu vivant ? » il répondit avec fermeté : « Vous l'avez dit, je le suis » (Math., XXVI, 63), préférant subir la mort plutôt que de trahir la vérité. Comme nous, il sentait toute l'horreur du trépas, l'agonie de Gethsémani en est une preuve, mais la volonté de Dieu était sa règle de conduite ; c'est pourquoi, le moment venu, il alla au devant de ses bourreaux : « Levez-vous et marchons, dit-il, voici qu'approche celui qui va me trahir. » (Math., XXVI, 46). L'idéal qu'il nous a proposé, il l'a donc réalisé lui-même, en lui nous avons un modèle ; il est aussi un Pontife que la souffrance a rendu compatissant

à notre égard (Hebr., IV, 15). Reconnaissons donc que la fidélité à Dieu nous a été rendue plus facile grâce à la mort de notre Rédempteur : c'est là pour nous un avantage inappréciable.

Nous en trouvons encore un autre, à savoir l'occasion d'admirer avec quel art Dieu sait tirer le bien du mal. Non seulement ses ennemis ne peuvent s'opposer à ce qu'il atteigne son but, mais encore ils travaillent à le réaliser alors même qu'ils croient le rendre impossible. Ainsi la sagesse divine se plaît à les confondre et à retourner contre eux leurs propres machinations. Le démon, par sa perfidie, avait réduit sous son esclavage le genre humain ; par son envie la mort était entrée dans le monde. Et voici que sa victoire même devient pour lui une cause de défaite. Habitué qu'il était à regarder la terre comme son domaine, il s'était flatté, au désert, de séduire Jésus en lui en offrant la royauté. Son astuce avait été déjouée. Vaincu une première fois, il s'était juré d'empêcher le Messie d'établir le règne de Dieu. Par ses suppôts il avait tramé la mort du prophète importun. Or c'est précisément par cette mort que le travail de notre rédemption s'achevait ; c'est par elle que se brisaient les chaînes de la captivité et que la vie triomphait : « Le Christ a détruit notre mort par la sienne », chante l'Eglise en sa préface de Pâques. Désormais nous trouverons là le remède à nos maux ; dans la mesure où nous serons fidèles à puiser à cette source par le moyen des sacrements et de la prière, nous réparerons les ravages du péché et nous acquerrons l'immortalité bienheureuse. Les attaques mêmes de notre ennemi, nous pourrons les repousser grâce à cette force ; elles tourneront à sa confusion et à notre avantage jusqu'au moment où nous serons définitivement hors de leurs atteintes.

* *

Telles sont, m. f., bien imparfaitement esquissées, quelques-unes des hautes convenances de la Passion et de la mort de notre Sauveur. Sachez donc apprécier votre dignité, puisque vous avez été rachetés d'un si grand prix : *Tanti vales quanti Deus !* Et quant à celui qui s'est livré à la mort pour vous, entourez-le de votre amour et de votre reconnaissance. Ainsi soit-il.

COURTES INSTRUCTIONS SUR LE « PATER »

IV

Qui es in cœlis

LE CIEL, HABITATION DE DIEU

Un Père comme celui dont les deux précédentes méditations nous ont révélé la noblesse incomparable, ne saurait être un père de ce monde. Aussi devons-nous, afin de le distinguer davantage de tous les pères terrestres, ajouter immédiatement : « *Qui es in cœlis*. Qui êtes aux cieux ».

I

Et cela, dans quel but ?

Peut-être pour nous concilier la bienveillance de ce père par un exorde si magnifique ? — Non, assurément, car pareils artifices sont superflus quand c'est à un père qu'on parle.

Ces paroles : « Qui êtes aux cieux », nous les employons pour nous exciter nous-mêmes à nous souvenir que c'est à un Père céleste que nous parlons, et qu'à un tel père nous ne devons jamais rien demander de terrestre, du moins comme fin de nos désirs, mais seulement des biens qui soient dignes d'un Père si grand, si glorieux.

Ne vous semble-t-il pas que, supposé qu'il soit doué de sentiment, vous feriez injure au soleil en lui demandant de misérables ajoncs, de pauvres genêts, des lambrusques ? Il est bien vrai que c'est à la vertu du soleil que l'on doit ces plantes vulgaires ; néanmoins si vous aviez quelque chose à lui demander, vous le prieriez de vous accorder plutôt du froment, des fleurs, de l'or, des pierres précieuces, ce qui lui est attribué en propre. Pareillement, quoique tous les biens, même les temporels, nous viennent de Dieu, si toutefois nous voulons le traiter comme il lui convient, en Dieu, nous devons nous abstenir de lui demander ces sortes d'avantages que les animaux lui demanderaient s'ils pouvaient lui parler.

Ce que nous avons à solliciter de sa bonté, c'est avant tout ce qu'il tient comme une gloire de donner, c'est-à-dire *les biens spirituels*. Car les autres, s'ils nous sont vraiment utiles, il nous les accordera par surcroît et sans que nous les lui demandions. Quelle est donc notre façon d'agir dans les demandes que nous adressons à un Père si grand ? Le traitons-nous selon ce qu'il est, en Père céleste ? A un tel Père demander des choses de rien, comme si nous étions des païens, à un Père si sage demander des choses déraisonnables, à un Père si saint demander des choses injustes, c'est lui faire une injure plus vive que ne le serait celle faite à un puissant monarque de qui l'on solliciterait avec instances la concession d'un lieu infect...

Pour nous rappeler qu'à un Père *céleste* nous ne devons demander que des biens en rapport avec son infinie majesté et puissance, il aurait suffi qu'en l'invoquant nous disions : « Notre Père », sauf à ajouter aussitôt : « céleste », d'autant plus que tel est le nom qu'on lui donne d'ordinaire. Ainsi dans l'Evangile : « Regardez les oiseaux du ciel ; votre Père céleste les nourrit. » (Math., VI, 6). Néanmoins le Christ Jésus a voulu que nous disions : « Notre Père qui êtes aux cieux » et non pas : « céleste ».

Pourquoi cela ? C'est afin que nous élevions vivement notre esprit au-dessus de cette partie inférieure de l'univers que nous habitons et le portions au plus haut des cieux, que nous regardons comme la résidence royale de Dieu. « *Ad te levavi oculos meos qui habitas in cœlis.* » (Ps. CXXII, 1).

Il n'est personne qui ignore que Dieu habite également partout, et de la même manière. Il habite dans les vallées, sur les montagnes, dans les mers et au plus profond des abîmes. Mais cela ne nous empêche pas de dire qu'il habite plus spécialement dans les cieux, de même que notre âme, bien qu'habitant tout entière dans n'importe quelle partie de notre corps, si infime soit-elle, est dite cependant

habiter plus spécialement dans le cœur et la tête parce qu'elle y opère ses actes les plus remarquables : elle agit dans le cœur comme principe de la vie animale, et dans le cerveau comme principe de la vie intellectuelle. Ainsi Dieu, quoiqu'il soit toujours et tout entier dans n'importe quelle partie de l'univers, est dit habiter plus particulièrement dans les cieux, parce que c'est là qu'il accomplit ses actes les plus remarquables.

Seulement, notre âme est contenue dans son corps, elle y demeure comme dans sa résidence ; tandis que Dieu n'est contenu par rien ; au contraire, c'est lui qui, d'une manière ineffable, contient les espaces si étendus que nous croyons, à tort, le contenir. Et son immensité va encore bien au delà.

II

Par conséquent, ce qui importe avant tout, quand on se livre à la prière, c'est d'élever son âme avec une *foi* très vive au-dessus de la terre, et de la fixer aussi haut que possible, non seulement au ciel d'où notre Père céleste, comme Souverain de l'ordre naturel, nous envoie par le moyen des astres les pluies, les rosées et autres secours dont nous avons besoin, mais encore au ciel où ce Père, comme Souverain de l'ordre surnaturel, fait la béatitude des anges et de l'innombrable armée des élus qui l'entourent comme une couronne de gloire ; car là est le séjour que ce Père, d'une bonté si grande, tient à notre disposition si nous le voulons bien. Voilà pourquoi Jésus, quand il se livrait à la prière, avait coutume d'élever ses yeux vers le ciel : « *Sublevatis oculis in cœlum dixit : Pater, venit hora...* » (Jo., XVII, 2), pour nous apprendre que quand nous nous adressons à Dieu, nous devons nous le représenter comme nous écoutant d'un lieu très élevé, afin de nous exciter à détacher notre âme de cette terre, n'étant pas encore en état d'en détacher notre corps.

Telle est une des raisons pour lesquelles Dieu n'a pas voulu qu'on dise dans l'Oraison dominicale : « Notre Père céleste », mais bien : « Qui êtes dans les cieux » ; ce fut pour rendre plus vivante notre foi dès le début de la prière, et nous exciter à croire que Dieu est au ciel, comme un Père sur son trône, pour nous écouter : « *In cœlo sedes ejus.* » (Ps. X, 5).

Le Christ nous a dicté cette expression dans le but d'exciter encore en nous *l'espérance*, qui est si nécessaire à quiconque se met en prière.

C'est chose vraiment indubitable que, par sa nature, l'espérance se porte à des objets très difficiles à obtenir : la vision intuitive, la résurrection de la chair, le royaume de Dieu... Les choses faciles à obtenir, et à notre portée, on les tient pour déjà acquises. Ayant donc tout à l'heure à faire auprès de notre Père du ciel les démarches les plus graves, les plus extraordinaires, il nous importe souverainement de nous le représenter vivant au plus haut des cieux, pour qu'ainsi nous soyons bien assurés qu'il lui suffit de nous tendre la main pour nous prendre avec lui et nous élever au rang le plus sublime : « *Misit de summo et accepit me et assumpsit me.* » (Ps. XVII, 17).

Mais il ne faudrait pas penser que, vivant tellement au-dessus et loin de nous, notre Père du ciel doit facilement nous perdre de vue, surtout alors que nous sommes mêlés à tant d'autres meilleurs que nous, car c'est cette élévation même qui doit nous faire espérer le contraire : « *In altis habitat et humilia respicit.* » (Ps. CXII, 5-6). C'est parce que le soleil est placé si loin au-dessus de nous que nul sur la terre ne doute de pouvoir participer également à ses influences bienfaisantes ; fût-il seul en ce monde qu'il en serait de même. Le soleil regarde avec autant de sollicitude une toute petite fleur qu'une forêt : « *Sol per omnia respicit illuminans.* » (Eccl., XLII, 16).

Et pourquoi donc craignez-vous qu'étant si chétifs, Dieu ne doive pas vous discerner au milieu de la multitude de tant d'autres ? De fait il vous reconnaît beaucoup mieux, sans comparaison, que ne fait le soleil pour la petite fleur au milieu de tant de plantes qui l'entourent. Bien plus, de même que le soleil, pour s'être communiqué à des milliers de plantes, ne laisse pas de se donner à cette petite fleur, comme s'il n'y avait qu'elle sur la terre pour recevoir la surabondance de sa lumière et de sa chaleur, ainsi Dieu fait-il pour chacun : il suffit que nous ne mettions pas d'obstacles à l'effusion des biens qu'il veut nous communiquer. Aussi soyez pleins de confiance ; car ce n'est pas sans raison qu'il veut qu'on se le représente au-dessus de nous, en un lieu ouvert à tous les regards, d'où il peut nous écouter de partout : « *De cœlo respexit Dominus ; vidit omnes filios hominum.* » (Ps. III, 21).

Et encore, s'il est si haut, s'il n'y a personne audessus de lui, cela nous apprend qu'il n'a point de Maître qui le domine, qu'il peut tout ce qu'il veut et que nous n'avons pas à craindre les coups de la fatalité. « *Non est qui possit tuæ resistere voluntati, si decreveris salvare Israel.* » (Esther, XIII, 9).

Enfin cette manière de dire « Qui êtes aux cieux » réveille en nous, non seulement la foi et l'espérance, mais encore *la charité.*

Quand nous disons ainsi que le ciel est le séjour de notre Père céleste, nous en éprouvons une joie profonde, à cause de la félicité dont y jouit ce Père si noble. On ne dit jamais d'un roi qu'il habite là où il vit *incognito*, obscur, ignoré, sans honneurs, mais bien dans sa capitale, là où il est entouré des hommages d'un peuple respectueux. Et en un sens, on peut dire que Dieu ne demeure pas sur la terre, tant l'obéissance et les hommages qui lui sont dus lui sont refusés. Tandis qu'au ciel Dieu est traité pour ce qu'il est : « *Omnes cognoverunt eum, a minimo usque ad maximum.* » (Jér., XXXI, 34). « Qui êtes aux cieux », c'est-à-dire connu et glorifié. Et en disant cela, quelle ne doit pas être notre jubilation, notre allégresse ! Et quel mouvement d'amour alors nous soulève dans un ardent désir d'avoir des ailes pour rejoindre ce Père !

Et cet élan, c'est le mouvement de la charité, de l'amour de bienveillance, qui se réjouit du bonheur de Dieu et de sa gloire.

POUR LA FÊTE DE S. JOSEPH

(19 mars)

I

IMITER SAINT JOSEPH

Mes frères,

Chaque fois que nous parlons de S. Joseph, notre pensée nous transporte dans le petit village de Nazareth. Accrochée au flanc d'une des collines de Galilée, au milieu des palmiers, des oliviers, des lauriers fleuris, la demeure du saint Patriarche s'offre à nos regards : entrons-y.

I

Rien d'extraordinaire en apparence. C'est un intérieur d'ouvrier ; quelques ustensiles nécessaires au ménage, des nattes tressées avec des feuilles de palmiers, sur lesquelles on prend son repos chaque soir, les outils qui constituent l'atelier du charpentier et c'est tout.

Voici les personnes. — Un ouvrier, homme robuste, ayant atteint la plénitude de la force, dont les bras bien musclés nous disent qu'il est dur au travail, dont les yeux brillants et le regard profond le révèlent comme un gardien fidèle, sans cesse aux aguets, de peur qu'une main étrangère ne profane le dépôt que Dieu lui a confié. — Une femme qui, par les soins qu'elle donne à son ménage, à son époux, à son enfant, apparaît comme la plus parfaite des mères, et qui, par la beauté de son visage, apparaît comme la plus pure des jeunes filles. — Un enfant, petit garçon d'une douzaine d'années, qui, la robe retroussée sur les hanches, s'exerce à tenir le marteau et le rabot, dont le regard est si doux qu'on ne peut guère en détacher ses yeux, et si affectueux qu'on ne peut s'empêcher de l'aimer.

Et pour qui ne connaît pas les secrets divins, ce tableau en effet n'est qu'un intérieur de ménage modeste, paisible, honnête, où règne la paix, fruit d'un bon accord mutuel.

Mais pour nous qui savons, qui avons reçu le don précieux de la révélation divine, la maison de Nazareth nous apparaît comme le premier temple, le premier sanctuaire, la première église qui possède le Fils de Dieu fait homme.

Ce petit enfant, ce garçonnet de douze ans, si aimable pour ceux qui l'approchent, si docile aux ordres de sa mère, si attentif au travail de Joseph, si semblable à nous selon les apparences, est l'âme la plus extraordinaire qu'on ait jamais vue ; sa personne est tout à la fois un mélange d'humain et de divin, puisque la seconde personne de la Trinité sainte s'est unie à son humanité et que, tout en restant homme comme nous, il est cependant le Fils éternel de Dieu.

Et alors, m. f., vous comprenez pourquoi il y a un instant Marie sa mère nous apparaissait divinement belle, pourquoi Joseph, sous les traits d'un rude travailleur, conservait le regard attentif et discret du gardien fidèle.

En effet, interrogeons la tradition. Elle nous dit que la dignité de sa jeunesse et la pureté de ses mœurs méritèrent à S. Joseph d'être élu pour devenir l'époux de Marie. Ouvrons la Sainte Ecriture, et elle nous montre ce grand Saint conduisant Marie à Bethléem, adorant Jésus qui vient de naître et peu de temps après fuyant vers l'Egypte pour protéger l'enfant contre la fureur de ses ennemis. Rien, ni l'inquiétude, ni l'exil, ni l'incertitude de l'avenir ne l'arrêtent quand il revient à Nazareth ; sa protection fidèle ne cesse de s'étendre sur l'enfant bien-aimé ; l'heure de la mort le trouvera fidèle au devoir, et son dernier regard dira à Jésus-Christ qu'il n'a vécu que pour le protéger.

La vie de S. Joseph, m. f., fut obscure, cachée : qui donc à cette époque a connu le grand mystère que renfermait la maison de Nazareth ? S. Joseph a passé dans le monde comme un simple charpentier, mais aux yeux de Dieu quelle vie remplie de mérite et de gloire, et combien grande dans le ciel doit être sa récompense !

II

S. Joseph est pour nous un modèle très imitable. Comme la sienne, notre vie est humble, cachée ; qui nous connaît ? Nous tenons bien peu de place dans le monde. Dieu nous a confié à tous une mission identique à la sienne. Le Jésus que Joseph adorait à Bethléem, qu'il a conduit en exil, qu'il a protégé à Nazareth, n'est pas pour nous un étranger. Depuis le jour de notre baptême, il vit en nos âmes par sa grâce. Il vient en nous par la communion, et nous devons garder en nos cœurs cette divine présence, éloignant de nous tout ce qui est péché et pourrait nous le faire perdre.

Mais, pères et mères, c'est à vous surtout que Dieu a confié une mission semblable à celle de S. Joseph ; tout d'abord, comme lui, Dieu vous a associés à sa *paternité divine*.

C'est lui, et lui seul, qui est le Maître de la vie. Il la donne et la retire quand bon lui semble ; il la distribue abondamment ou avec parcimonie, selon ses désirs, et selon le plus grand bien des âmes. Mais, pour cela, il s'est associé des intermédiaires vivants, qui ne sont entre ses mains divines que les instruments de sa bonté, que les artisans de son amour. Vous n'avez pas le droit de restreindre la libéralité de Dieu, mais vous devez être fiers de porter les titres de père et de mère. C'est un titre de noblesse qui remonte jusqu'à Dieu.

En second lieu, comme à S. Joseph, Dieu vous a confié la *garde de son fils*.

Je ne crains pas, en effet, d'identifier l'âme de vos enfants à l'âme de Jésus-Christ : n'est-il pas vrai que le divin Sauveur vit dans les tout petits ? Mais à cause du péché originel, à cause de nos passions, à cause de notre faiblesse, l'enfant a besoin d'être instruit de la présence de Dieu en son âme. Il faut la lui apprendre, la lui faire sentir.

Et combien ils sont intelligents, combien ils comprennent leur devoir, les pères et mères qui n'attendent pas que l'enfant vienne au catéchisme, mais qui profitent des premières lueurs de la raison pour